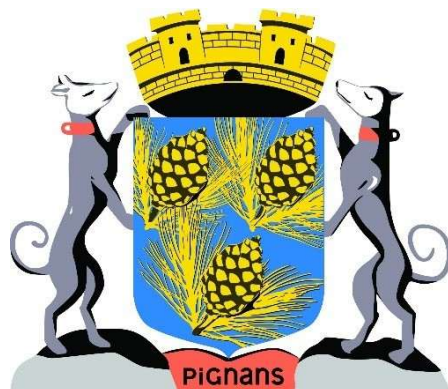
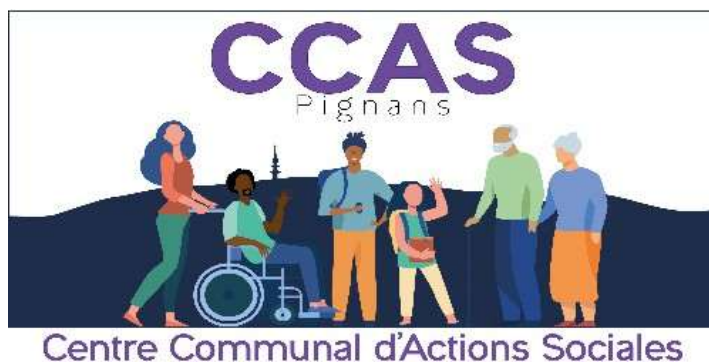


# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026



## BUDGET DU CCAS



## I. **Rappel des règles relatives au rapport et débat d'orientation budgétaire du CCAS**

Pour mémoire, au même titre que le budget principal de la commune, le CCAS, disposant d'un budget autonome, a l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget conformément à l'article 22 du Règlement intérieur.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au Président de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

**En préambule, il est précisé que le CCAS ne dispose que d'un budget de fonctionnement. La section d'investissement ne sera donc pas développée dans ce rapport.**

## II. La gestion du CCAS de Pignans

Comme évoqué précédemment le budget du CCAS comporte uniquement une section de fonctionnement.

Historiquement, les dépenses du CCAS relevaient principalement du chapitre 011 relatif aux charges à caractère général du chapitre 65 relatif aux autres charges qui couvrent toutes les œuvres sociales.

Depuis 2024, le budget de fonctionnement comporte également un chapitre 012 relatif aux charges de personnel.

### 1. Charges à caractère générale (011)

Ces dépenses du CCAS sont exclusivement celles liées à ses activités et aux animations qu'il propose à la population pignantaise.

En 2025, le CCAS a notamment organisé les activités suivantes :

- Semaine bleue (dont 1 sortie à la foire de Marseille et à Tourves au domaine du Billardier)
  - 180 personnes ont pu participer aux activités
  - Coût : 2 940 € de transport (980 € foire de Marseille + 1 960 € Billardier Tourves)
  - Repas du billardier 2750 € pris en charge par le CCAS
- Repas de Noël du CCAS à destination des seniors
  - Repas : 11 000 €
  - Colis de Noël : 15 000 €
  - Animation : 1 500 €

Le tableau ci-dessous récapitule les principales dépenses prévues et réelles de l'année 2025 et le prévisionnel 2026.

		Dépenses		
Article	Désignation	BP 2025	CA 2025	BP 2026
6232	Fêtes et cérémonies	63 137,85 €	46 618,51 €	45 000 €
6251	Voyages et déplacements	10 000 €	4 002,00 €	3 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>73 137,85 €</b>	<b>50 620,51 €</b>	<b>48 500 €</b>

**Prévisionnel**  
**ACTIVITES INTERGENERATIONNELLES CCAS PIGNANS 2026**

- 1 sortie - 110 personnes/sortie
- Semaine bleue (la foire de marseille + le billardier)
- Repas de Noël y compris colis – 300 personnes :
- Activités diverses dans le cadre de la mise en œuvre d'actions sociales : *par exemple ateliers, séminaires, rencontres et portes ouvertes*

**2. Charges de personnel (012)**

Pour rappel, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024, le CCAS a recruté une nouvelle responsable en qualité de Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF). Au regard de l'autonomie financière du CCAS, cette personne est complètement inscrite sur le budget du CCAS.

<b>Dépenses</b>				
<b>Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>BP 2025</b>	<b>CA 2025</b>	<b>BP 2026</b>
<b>6332</b>	Cotisations FNAL	27 €	27,21 €	<b>27 €</b>
<b>6336</b>	Cotisations CNFPT	600 €	€	<b>600 €</b>
<b>64111</b>	Rémunération principale	38 500 €	35 408,63 €	<b>38 500 €</b>
<b>6451</b>	Cotisations URSSAF	4 200 €	4 542,40 €	<b>4 200 €</b>
<b>6453</b>	Cotisations retraites	8 950 €	9 818,13 €	<b>8 950 €</b>
<b>6475</b>	Médecine du travail, pharmacie	100 €	95,33 €	<b>100 €</b>
<b>6478</b>	Autres charges sociales divers	900€	677,34€	<b>900 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>53 277 €</b>	<b>51 168,14 €</b>	<b>53 277 €</b>

### 3. 0Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est relatif aux aides et œuvres sociales réalisées par le CCAS.

Pour mémoire en matière d'aides sociales, le CCAS a développé les actions suivantes :

- Bons alimentaires
- Bons de chauffage
- Bourse d'aides à la jeunesse pignantaise : Permis de conduire, BNSSA, BAFA

*Nota : les aides vétérinaires conventionnées et les aides « EAU » n'entraînent pas de dépenses directes du CCAS.*

Dépenses				
Article	Désignation	BP 2025	CA 2025	BP 2026
65138	Secours	8 000 €	5 452,27 €	10 000 €
65888	Autres	10 000 €	1 680,20 €	6 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 000 €</b>	<b>7 132,77 €</b>	<b>16 000 €</b>

#### 4. Les recettes

Les recettes du CCAS sont principalement réparties en 2 chapitres. A noter, également un résultat de fonctionnement reporté qui s'élève à **66 105,16 €** au 31/12/2025.

Recettes					
Chapitre	Article	Désignation	BP 2025	CA 2025	BP 2026
<b>002</b>	002	Résultat de fonctionnement reporté	66 105,16 €	66 105,16 €	
<b>70</b>	70311	Concessions cimetières	2 711,84 €	150 €	<b>2 000 €</b>
	7088	Produits d'activités annexes	11 000 €	2 889,10 €	<b>3 000 €</b>
<b>74</b>	74748	Subvention de la commune	27 000 €	27 000 €	<b>77 000 €</b>
	7473	Département	37 537,85 €	100 €	<b>15 000 €</b>
	7478	CAF		4 799,76 €	<b>12 000 €</b>
<b>75</b>	75888	AUTRES		0,59 €	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>144 414,85 €</b>	<b>34 939,45 € (hors excédent)</b>	<b>109 000 €</b>

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260129-CCASDEL01\_2026-DE